

Colloque Agriculture, gestion de l'espace rural, conservation de la faune sauvage et du petit gibier, le 28 novembre 2016

Faire reconnaître les pratiques vertueuses en agriculture

Gérard Tendron,
Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France

A l'issue de ce colloque qui a mis en évidence l'importance des éléments fixes du paysage, de la gestion des bords de champ, de la rotation des cultures pour la conservation de la biodiversité et des sols et la reconquête des espaces cultivés pour le petit gibier, il nous paraît important de terminer cette journée par une mise en perspective, rappelant les changements radicaux qui ont conduit à sa raréfaction et les initiatives en termes de gestion de l'espace agricole et de pratiques culturelles qui permettent d'espérer une restauration de la biodiversité. Sous réserve d'une véritable reconnaissance des pratiques agricoles vertueuses, susceptibles d'être largement étendues au bénéfice du petit gibier et de la faune sauvage dans son ensemble.

L'évolution des territoires

Un des constats majeurs des quarante années qui ont suivi la guerre est **la contraction de l'espace agricole cultivé au profit des espaces artificialisés et des forêts**. Au cours de cette période les terres non agricoles ont progressé de 2 500 000 ha et les forêts de 3 800 000 ha, les terres agricoles non cultivées ont régressé de 1 900 000 ha et la surface agricole utile de 4 400 000 ha dont 2 800 000 ha pour les surfaces toujours en herbe et 900 000 ha pour les vignes et vergers. La progression inexorable des grandes agglomérations et des surfaces artificialisées (bâtiments, parkings, zones industrielles, voies de communication) dévore chaque jour plus de 200 hectares de terres agricoles ! Cette transformation du territoire a des effets majeurs sur la faune sauvage et sur la biodiversité.

Au-delà de ces changements globaux, il faut souligner, **la diminution des surfaces de prairies et de cultures fourragères, l'augmentation des terres labourables, la modification des assolements** (croissance du colza, du tournesol et surtout du maïs), la régression des céréales à paille de printemps, la fluctuation des jachères, **la régression des zones humides, un recul massif des haies**, des bosquets et des arbres épars liés au remembrement, **la poursuite de la déprise agricole au rythme de 100 000 ha par an, la fermeture des milieux ouverts**.

Pour ce qui est de la forêt, avec un taux de boisement de 30% et 16 000 000 ha de forêts, **la France a doublé sa surface forestière depuis le début du 19^{ème} siècle**, grâce notamment à une politique volontariste de reboisement jusqu'au début des années 2000, malheureusement abandonnée depuis la suppression du Fonds forestier national. Alors que les mécanismes incitatifs au regroupement de la gestion et de l'exploitation entre plusieurs propriétaires constituent un progrès sensible, l'extension de la surface de la forêt privée et son émiettement s'accompagnent souvent d'une augmentation des surfaces non gérées et d'une sous-exploitation de 50 % de la ressource.

L'évolution de la faune sauvage

La faune sauvage est largement tributaire des territoires agricoles et forestiers dans lesquels elle vit et qui lui assurent la nourriture, le couvert et les conditions de reproduction nécessaires à son développement. A partir des observations et enquêtes réalisées, notamment par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, on peut caractériser les évolutions de la faune sauvage de la manière suivante.

Les oiseaux sédentaires ou migrateurs et la petite faune sédentaire de plaine ont beaucoup souffert des modifications de leurs habitats : les labours profonds avec des engins lourds ont entraîné réduction du taux de matière organique et battance du sol, perte de perméabilité, érosion, diminution de la microfaune du sol indispensable aux oiseaux notamment ; la disparition des haies et des talus, la régression générale des lisières, liés aux remembrements, ont eu des effets comparables, notamment sur la perdrix grise. De même les passages d'engins agricoles pour les façons culturales, les traitements ou les récoltes détruisent les nids, les couvaisons, les jeunes ; l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides) appauvrit les chaînes alimentaires de nombreuses espèces animales ; le drainage et l'irrigation modifient radicalement certains biotopes. Ces phénomènes ont été accentués par la spécialisation des systèmes d'exploitation et des systèmes d'élevage et leur intensification.

Pour ce qui est des **oiseaux communs**, sur 500 espèces présentes, dont la moitié dans les agrosystèmes, un quart sont menacées. En 20 ans les indices d'abondance des espèces des espaces agricoles ont régressé de 27%, ceux des habitats forestiers de 18%, des habitats bâtis de 4%

La situation du petit gibier sédentaire est plutôt mauvaise avec une régression forte notamment pour les perdrix rouges et le lapin victime de la myxomatose et de la maladie hémorragique virale. La situation du lièvre se rétablit, celle de la perdrix grise qui avait paru se rétablir dans certains départements grâce à des aménagements de territoire demeure bien souvent fragile. Les lâchers de gibier d'élevage demeurent très importants avec une production annuelle de 2 000 000 de perdrix grises, 3 000 000 de perdrix rouges, 12 à 15 000 000 de faisans, compensant les réductions de capture des populations naturelles.

La situation des oiseaux migrateurs est assez contrastée : le pigeon ramier (à l'exception des longs migrants), la tourterelle des bois, les grives, le merle noir, la bécasse des bois, la sarcelle d'hiver ont un statut favorable ; la caille des blés, l'alouette des champs, les bécassines et le vanneau huppé sont en régression. La situation du canard colvert naturel est difficilement appréciable, avec 1 400 000 oiseaux d'élevage lâchés dans la nature.

Les **rapaces**, tous protégés, souffrent de la baisse des proies en raison de la déprise agricole, de l'intensification de la céréaliculture, de la circulation, de l'usage d'anticoagulants pour lutter contre les campagnols.

Les amphibiens et les reptiles sont très sensibles à l'extension des grandes cultures qui font disparaître leurs habitats traditionnels.

Les grands mammifères, qui peuvent se nourrir en plaine mais vivent souvent en forêt, ont connu une expansion et un accroissement spectaculaires. En quarante années, les populations de cerfs, de sangliers et de chevreuils ont été multipliées par quatre, six, voire huit selon les départements.

Les mesures agri-environnementales

En agriculture, la mise en place à grande échelle de mesures de protection du milieu naturel a commencé au tout début des années 1990. Il s'agissait alors pour l'essentiel de protéger les eaux de surface et les nappes phréatiques des contaminations provenant de l'emploi de fertilisants, notamment des nitrates ou de produits phytopharmaceutiques comme l'atrazine. D'autres préoccupations environnementales et sociétales ont progressivement poussé à la création de nouvelles mesures protectrices, visant en particulier la politique de remembrement, la réduction de l'érosion, l'entretien des haies, des fossés, les prairies, le chargement des animaux, les biotopes sensibles, la lutte contre la déprise agricole.

En 1992, cet ensemble a donné naissance aux **mesures agri-environnementales** (MAE), mises en place par l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) qui prévoyait le versement de subsides aux agriculteurs volontaires pour les mettre en œuvre. Le dispositif prévoyait alors de contractualiser avec les exploitants pour faire évoluer leurs pratiques

En 2003, la conditionnalité des aides PAC a subordonné le versement des aides directes à l'agriculture au respect d'un certain nombre d'exigences, plus particulièrement en matière d'environnement. Depuis lors, la liste des mesures devenues obligatoires pour la perception des aides normales s'est fortement allongée : maintien de surfaces en herbe, de haies, de talus, de murets, création de fossés, de haies, protection systématique de la bordure des cours d'eau au moyen d'une bande herbeuse d'au moins 5 mètres, diversification minimale des cultures, couvert végétal hivernal des sols ou enfouissement des résidus de culture, zones non traitées en bordure de points d'eau, etc. Au fil des années, beaucoup de dispositifs incitatifs ou contraignants se sont aussi étoffés, intégrant des soutiens à l'agriculture biologique, des mesures visant à lutter contre le changement climatique et, de manière récurrente, à favoriser la biodiversité.

Avec la dégradation financière progressive de beaucoup d'exploitations agricoles, les aides liées aux MAE sont devenues une partie essentielle du revenu des producteurs et représentent même pour nombre d'entre eux la condition de leur survie. D'autant que la productivité stagne, impactée par les contraintes d'emploi des fertilisants ou des produits phytopharmaceutiques résultant du plan Ecophyto.

Force est de constater que la faune sauvage de nos régions agricoles, et en particulier le petit gibier, ne retire pas encore de tous ces dispositifs le bénéfice qu'il pouvait en espérer. Ceci, alors même que le nombre des chasseurs est en diminution régulière.

S'il apparaît donc nécessaire de se donner du temps pour que les MAE produisent des effets positifs mesurables, il n'est pas interdit de s'interroger sur leur pertinence en ce qui concerne la petite faune de plaine. N'y aurait-il pas d'autres pistes à explorer pour apporter une amélioration substantielle à la situation dégradée d'espèces comme les perdrix, la caille des blés ou l'alouette ?

Faire connaître et reconnaître les pratiques vertueuses en agriculture

Pour s'épanouir dans sa diversité, chaque espèce constitutive de la faune sauvage a des exigences relativement bien connues. Chacune possède des besoins particuliers en matière d'espace, de nourriture et d'abri, besoins qui varient au fil des saisons. L'existence de sites propices est assurément l'affaire des hommes, mais l'abondance des ressources dépend aussi du climat. Pour un territoire donné et une espèce sauvage précise, il ne saurait y avoir carence totale de l'un des éléments indispensables à la bonne réalisation de l'une des étapes du cycle biologique, sous peine de voir l'espèce considérée se raréfier, s'éloigner ou disparaître du territoire considéré. Hormis les situations où une espèce est en situation de disparition, la plupart s'accommodent aussi de prélèvements modérés, qu'ils soient du fait des prédateurs naturels ou des chasseurs. Mais un excès de prélèvements, quelle qu'en soit l'origine, a des effets négatifs. Cela étant, la faune sauvage a aussi besoin de tranquillité, état délicat à apprécier et qui, dans tous les cas, sera pénalisé par la présence trop marquante de l'homme à proximité de milieux servant au repos, au nourrissage, à la mise-bas ou à l'élevage des jeunes.

Dans la mesure où les MAE existantes n'ont pas produit, ou pas encore produit dans ce domaine les résultats espérés, on doit donc s'interroger sur les éléments manquants du puzzle qui permettraient d'améliorer la situation présente. Avec pragmatisme si possible.

Tout d'abord, il est clair qu'une MAE, même appliquée sur 100% du territoire visé, ne saurait rétablir la situation délicate d'une espèce gibier car les ressorts de la dégradation sont toujours multiples. Les bandes enherbées en sont un bon exemple. Imposées voici près de vingt ans pour assurer l'épuration du ruissellement en bordure des cours d'eau, elles ont nourri beaucoup d'espoir dans le monde de la chasse. Nous avons là un précieux maillage permettant la circulation des animaux, une zone d'abri temporaire, un refuge contre les prédateurs ou lors des travaux agricoles... Or, on constate que ces bandes enherbées de graminées pauvres en insectes sont trop souvent régulièrement tondues pour éviter la grenaison de graminées, vécues comme des adventices, ou la floraison des chardons qui s'y installent et qui, selon la loi, doivent obligatoirement être combattus. Elles sont souvent en outre utilisées par les promeneurs et les cyclistes pour se déplacer dans l'espace rural...

Il est donc très vraisemblable que nous devons attendre encore longtemps pour espérer un bénéfice de la combinaison des MAE imposées par des règlements qu'il n'est pas dans notre intention de remettre en cause.

Si le rétablissement de conditions optimales de développement de la petite faune passe assurément par des mesures de gestion qui incombent à la fois aux agriculteurs et aux chasseurs, nous souhaiterions mettre en avant trois éléments qui, s'ils étaient reconnus comme des pratiques vertueuses, pourraient concourir à cet objectif.

1. De l'intérêt d'opérations groupées basées sur le volontariat

Indépendamment de la mise en œuvre des MAE, de nombreux agriculteurs se sont engagés, individuellement ou collectivement dans une démarche de développement durable conduisant à prendre davantage en compte l'environnement, la sauvegarde ou la restauration de la biodiversité dans la gestion de leur exploitation.

Des actions collectives comme « le plan d'action pour la conservation des territoires et de l'environnement » en Loir-et-Cher, « le programme gestions de territoire » de Picardie, les « opérations groupées d'agriculture plus respectueuse de l'environnement » (OGARE) en

Eure-et-Loir, le « réseau Agrifaune », visent, à partir de diagnostics de territoire, à adopter en commun et à mettre en œuvre des mesures favorables à la biodiversité.

Parmi celles-ci, on peut citer : le maintien des zones humides, le travail du sol simplifié (sans labour notamment) favorable aux espèces messicoles et à la microfaune du sol, le maintien de zones refuge en bord de champ, des dispositifs d'effarouchement de la faune pendant les récoltes, afin de préserver les jeunes (levrauts), l'absence d'irrigation des bords de champ pour préserver les nids, l'extension des cultures de légumineuses dans les assolements, favorables à l'entomofaune, donc aux oiseaux, la diminution des intrants et la création de bandes enherbées, le développement de la protection intégrée des cultures, le recours au piégeage plutôt qu'aux produits chimiques pour réguler les prédateurs, la mise en œuvre prioritaire des mesures de lutte indirecte contre les bioagresseurs (choix variétal, auxiliaires locaux...), le semis de flores composites ou le maintien d'une végétation naturelle peu perturbée sur les bordures et les pointes, la restauration et l'entretien des haies et des éléments fixes du territoire (bosquets), la conservation des talus et des banquettes herbeuses, la limitation des broyages ou des fauchages de printemps pour préserver la faune en période de nidification... Ces dispositifs méritent d'être aidés, encouragés et poursuivis.

2. Conserver au semis simplifié les moyens de sa réalisation

Depuis près de trente années, le travail simplifié du sol a fortement progressé pour couvrir 35% de la superficie des grandes cultures françaises en 2011. Cette méthode économique est particulièrement utilisée pour des cultures comme le blé dur, le colza et le blé tendre. Ses avantages pour conserver la matière organique et réduire l'érosion en ont fait l'un des piliers de l'agriculture durable, recommandable en agroécologie. Comparé au labour traditionnel, le semis simplifié est favorable au maintien de l'activité biologique des sols qui approvisionne en vers de terre et en insectes de nombreuses espèces d'oiseaux.

Une des limites du travail simplifié est la nécessité de disposer d'herbicides à spectre large et sans effet résiduel afin de pouvoir réaliser de manière combinée les opérations de travail superficiel et semis en un seul passage, sans le recours répété préalable à des outils mécaniques pour éliminer la flore indésirable. Du fait du retrait de la quasi-totalité des substances herbicides de ce type, le seul désherbant disponible est aujourd'hui le glyphosate, attaqué en France mais utilisé partout ailleurs dans le monde. Son retrait sans remplacement efficace et économique signerait le recul drastique du travail simplifié, privant la conservation des sols et la faune sauvage d'un atout indéniable.

3. Promouvoir un usage peu impactant des machines

Élément important du progrès agricole, le machinisme a évolué jusqu'à ce jour sans prendre en compte la présence de la petite faune de plaine. Or, l'efficacité des outils mécaniques repose bien souvent sur la rapidité d'exécution des tâches et la réduction des besoins énergétiques correspondants. D'où une forme de course à la puissance, à la vitesse d'avancement, une largeur croissante des barres de coupe ou des trains d'outils... avec des conséquences connues qui sont la destruction d'une partie de la petite faune présente sur les parcelles. Ces dégâts sont particulièrement marqués lors des moissons, des travaux de post-récolte, comme le bottelage des pailles, des chantiers de fenaison, du broyage de la végétation des bordures, etc. Ils sont accrus dans les régions de grandes parcelles où les zones refuges sont parfois très éloignées du lieu de travail des machines.

Pendant plusieurs décennies, la recherche de dispositifs destinés à repérer le gibier sur le trajet des machines ou à l'effaroucher utilement pour éviter les impacts a été peu développée et sans résultat concret. A l'heure de l'électronique embarquée, des caméras perfectionnées et du GPS, il apparaît souhaitable que la recherche de dispositifs destinés à repérer le gibier sur le trajet des machines, ou à l'effaroucher utilement pour éviter les impacts, soit fortement

encouragé, en vue de son adaptation concrète aux nouveaux matériels motorisés arrivant sur le marché.

Au terme de cette intervention, je veux remercier mon confrère et ami Jean-Louis Bernard, membre de l'Académie d'agriculture, pour sa contribution aux propositions que je viens de présenter ? Depuis l'époque où je dirigeais l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, nous avons été souvent complices pour soutenir les mesures de gestion favorables à la faune sauvage.

Enfin, je souhaite féliciter Gérard Pasquet pour l'organisation de ce colloque et surtout pour son action inlassable pour expérimenter, définir et mettre en œuvre des mesures de gestion favorables à la faune sauvage et en particulier au petit gibier.